

Trente ans de prison requis contre les parents de Marina

L'avocat général Hervé Drevard a requis lundi 25 juin au moins 30 ans de réclusion à l'encontre des parents de Marina, jugés pour des actes de torture et barbarie ayant entraîné la mort de leur fille en 2009.

L'avocat général a laissé le choix aux jurés : 30 ans de prison ou la perpétuité. Hervé Drevard s'est dit plus favorable à une peine de 30 ans, avec une période de sûreté de 15 ans, mais a également donné la possibilité de la réclusion criminelle à perpétuité, avec une période de sûreté de 18 ans, à l'encontre des parents de Marina jugés par la cour d'assises de la Sarthe pour avoir torturé à mort leur fille de huit ans.

Le magistrat a également requis 5 à 10 ans de suivi socio-judiciaire. "Les faits sont horribles, d'une horreur tout à fait exceptionnelle", a-t-il souligné, rappelant les "mensonges, manipulations des parents" ainsi que la longue liste des tortures et humiliations infligées à la fillette dès son plus jeune âge.

Selon lui, le père et la mère méritent la même peine, car "l'un sans l'autre il n'y a pas cette succession de sévices".

L'avocat général a estimé que "malgré cet acharnement, Marina n'aurait jamais dû mourir". Certains, comme les enseignantes, à l'origine de la première alerte, ont su voir la détresse et les souffrances de la fillette.

La Voix de l'Enfant va "déposer plainte contre X"

Mais l'enfant "n'a pas eu la protection qui lui était due", a-t-il ajouté, en soulignant "le manque de clairvoyance, de pugnacité des [services chargés de la protection des mineurs](#), dans lesquels j'inclus bien évidemment le parquet". "C'est un échec éminemment douloureux pour nous".

Les associations de défense des enfants, parties civiles au procès, ont affirmé que Marina aurait pu être sauvée de ses parents bourreaux si les administrations et institutions chargées de la protection de l'enfance avaient mieux joué leur rôle.

L'association La Voix de l'Enfant va "déposer plainte contre X" à l'issue du procès, a d'ailleurs indiqué lundi lors de sa plaidoirie l'avocat de l'association, Me Francis Szpiner. "Un peu de compétence, un peu d'humanité, un peu de curiosité auraient peut-être changé la face des choses", a estimé Me Szpiner.

La-Croix.com avec AFP